



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AOUT 2019

Le cinq du mois d'août deux mille dix-neuf, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 25 juillet 2019

Étaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, M. Dominique DEMARE, M. Sébastien GAY, Mme ARMAND Josiane.

Était excusé : M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL, M. Frédéric BRUSQ, donne pouvoir à M. Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de séance : M. Ludovic BOUTTET

Le compte-rendu de la séance du 24 juin est approuvé sans réserve.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCVAI dans le cadre d'un accord local

Le conseil municipal peut se prononcer sur la composition du conseil communautaire de la communauté de communes afin de fixer le nombre et la répartition des sièges communautaires de la CCVAI dans le cadre d'un accord local.

Afin de conclure un accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté. Pour St Georges, le nombre de conseillers communautaires titulaires sera du nombre de 2. Le conseil municipal approuve cette répartition des sièges.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées "CLECT-EAU"

M. le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et rappelle que depuis le 1/1/2019, la CCVAI exerce la compétence eau et précise que le syndicat de la Bombarde dont l'ensemble des communes étaient adhérentes et dont la CCVAI est devenue adhérente a reçu un appel de charges au titre des la participation des communes adhérentes. Le montant pour l'année 2018 s'élève à 9.215,19 €. La CLECT propose que l'attribution provisoire des communes soit modifiée pour prendre en compte ce transfert de charges. Pour St Georges, l'attribution de compensation provisoire s'élève à 618,12 €. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT qui est consultable en mairie.

Questions diverses :

- Aménagement parking de la mairie : le projet a été approuvé par délibération du 22 octobre 2018. M. Gilles SIMON présente le projet sur plan. Le coloris retenu pour le panneau d'information est bordeaux "Ral 3004". Une procédure simplifiée va être lancée pour un commencement des travaux en octobre.
- Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention "Les P'tits Bouchons du Roannais".
- Les travaux relatifs au remplacement des lanternes en leds suivant délibération du 4/2/19 sont terminés.
- Le Sou des Ecoles a retenu la salle des fêtes pour le 27 juin 2020 pour la fête de l'école.

- Fleurissement : nous avons constaté, avec plaisir, que des habitants fleurissent leur maison, jardin ou cour. Mme Armand, propose, pour les remercier d'aider à rendre attrayant notre village, d'organiser un petit concours communal dès le printemps prochain. Une fois par an, les trois plus beaux décors floraux seront récompensés par un bon d'achat.

Un planning des élus pour l'arrosage des fleurs est établi pour la période de congés de l'agent technique communal.

- M. le Maire fait le compte-rendu du syndicat de Villerest : il a été décidé de conserver le taux de 15 % sur le 1er semestre 2019 et de l'augmenter à 18 % sur le 2nd trimestre 2019. Or cette délibération a été prise alors que le quorum n'était pas atteint. M. le Maire propose d'adresser un courrier à M. le Président du syndicat pour que cette question soit remise à l'ordre du jour du prochain conseil syndical en communiquant au préalable l'ensemble des documents justifiant une telle augmentation.

- M. le Maire donne lecture du mail reçu de M. Burelier concernant le chemin rural qui accède à sa propriété. Le conseil municipal en prend note.

- Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise DOITRAND pour la fourniture et la pose du portail du garage, place de l'école pour un montant de 810 € H.T.

- Adressage : le Conseil Municipal valide les plaques, panneaux et numéros de rue.

En raison du jour férié du 15/8, la collecte des ordures ménagères se fera le vendredi 16 août.
Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 09 au 25 août.

Fin de séance : 22 h 05

Prochaine séance : Lundi 30 septembre 2019 à 20 h 30

Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL

Le secrétaire,
Ludovic BOUTTET

